

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 8 novembre 2009**

**Prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2010**

**Livre 1, Article 7.6.5.2.1**

*7.6.5.2.1 le départage des égalités pour entrer dans les Epreuves Eliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée dès que les résultats de l'Epreuve de Qualification ont été vérifiés. A 30m le tir de barrage se déroulera comme ceci:*

- *pour les individuels il y aura 1 athlète par butte de tir sur des buttes neutres au milieu du terrain,*
- *pour les individuels quand le tir a lieu sur des blasons multifaces l'athlète tirera dans la cible à la même position (A, B, C ou D) que celle qu'il occupait lors de compétition,*
- *pour les équipes, on utilisera 1 butte de tir avec 1 seule cible ou 1 blason triangulaire triple de 80 cm au milieu du terrain. Chaque membre de l'équipe décidera de la cible du blason sur laquelle il tirera lorsque des blasons multifaces sont utilisés.*